



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

A 35

Question écrite n° 52940

Texte de la question

M. Jean Ueberschlag attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le problème grandissant du transit des poids lourds à la frontière franco-suisse au passage de la ville de Saint-Louis. Dans sa configuration et son fonctionnement actuels, le parking TIR (borne douanière n° 10) constitue un véritable goulet d'étranglement. Cette situation provoque deux types de problèmes : d'une part, des bouchons à répétition sur l'A 35 et, d'autre part, un engorgement du trafic dans la ville de Saint-Louis. D'importants problèmes de sécurité se posent ainsi régulièrement sur l'A 35 (impossibilité d'accès pour des véhicules de sécurité par exemple) qui s'aggraveront dès la fin de l'année avec la venue des premières neiges et du verglas. Plus grave encore sont, d'une part, l'ouverture, dès le 1er janvier 2001, du trafic poids lourds à 34 tonnes en Suisse, qui provoquera un afflux supplémentaire de véhicules sur le site de la borne douanière n° 10 et, d'autre part, l'acquittement de la nouvelle redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP), qui engendra inéluctablement un ralentissement des véhicules au niveau de la borne douanière précitée et par voie de conséquence un trafic poids lourds plus important encore à Saint-Louis, avec les nuisances et les dangers que cela comporte pour la population. Plusieurs solutions seraient à même de répondre, au moins partiellement, aux problèmes exposés : l'aménagement sur le site de la borne 10 de couloirs pour les camions en transit, afin de faciliter la fluidité spécifique de leurs usagers, avec l'utilisation de la cour douanière ; la présence de personnels de la police et des douanes la nuit, pour faciliter à la fois le stationnement rationnel des véhicules actuellement livrés à eux-mêmes, ainsi que le transit des véhicules n'ayant pas à se soumettre aux formalités de dédouanement. La concertation engagée entre les représentants de la profession du transport et les élus locaux fait apparaître que les solutions proposées seraient acceptées par tous, d'autant plus qu'elles ont été déjà maintes fois soumises à l'administration. La ville de Saint-Louis venant de décider d'interdire le transit des poids lourds (sauf desserte locale) intra muros, il est urgent que les divers services concernés de l'Etat coordonnent leurs actions pour répondre à la gravité et à l'urgence des problèmes posés. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre et dans quels délais.

Texte de la réponse

La plate-forme douanière de Saint-Louis, sur l'autoroute A 35, appelée « borne n° 10 », constitue le point de jonction du réseau autoroutier français avec le réseau routier Suisse. Elle est devenue un point de passage essentiel du trafic routier lourd entre l'Europe du nord et l'Europe du sud. La récente décision de la Suisse, après la signature d'un accord international avec l'Europe, d'autoriser le passage de camions d'un poids supérieur à 28 tonnes est un élément important de l'augmentation du trafic sur la plate-forme de Saint-Louis. De même, la fermeture du tunnel du Mont-Blanc a pu contribuer à en accentuer la fréquentation. Des aménagements prévus sur l'itinéraire et le contournement de Bâle offriront, d'ici à quelques années, des conditions nouvelles de circulation sur l'A 35. Dans cette attente, la plate-forme ne pouvant être agrandie, compte tenu de l'urbanisation très dense du secteur, et son engorgement devenant préoccupant, les services de l'équipement ont étudié des mesures à mettre en oeuvre rapidement pour améliorer la situation. C'est ainsi qu'une signalisation est en cours d'installation sur l'A 35, afin de mieux informer les usagers sur l'interdiction du transit des poids lourds dans la

vile de Saint-Louis, tandis qu'un nouveau plan de circulation va être mis en oeuvre sur la plate-forme, accompagné d'aménagements, pour faciliter l'accès des secours. D'ici deux à trois ans, une signalisation dynamique devrait être mise en place à hauteur de Mulhouse. Constituée par des panneaux à messages variables reliés à un système vidéo de détection de bouchons sur la bretelle d'accès à la plate-forme, elle pourra informer les chauffeurs routiers de la saturation de cette dernière, en les invitant à s'arrêter sur l'autoport de Sausheim. Le financement des travaux reste à définir. A plus long terme, la solution serait d'effectuer les opérations de dédouanement sur une autre plate-forme, plus en amont, où les contraintes foncières seraient moins fortes. Enfin, parallèlement, il faut rappeler les mesures prises par le Gouvernement pour réorienter le transport de marchandises vers des modes alternatifs à la route, tels que le transport combiné et le ferroutage, notamment par la création d'aménagement de liaisons ferroviaires transalpines, ce qui devrait soulager d'autant la pression exercée par le transport routier de marchandises sur l'A 35.

Données clés

Auteur : [M. Jean Ueberschlag](#)

Circonscription : Haut-Rhin (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52940

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2000, page 6195

Réponse publiée le : 21 mai 2001, page 2982